



## Compte rendu

Conférence annuelle

### « Encourager l'action des fondations et des fonds de dotation en Europe et au-delà »

Mardi 21 mai 2019

14h15 – 16h45

Centre de conférences – Hôtel Marriott Rive Gauche, Paris

Comment les fondations françaises sont-elles encouragées à agir hors frontières ?

En Europe, à l'aube des élections au Parlement européen et du *Brexit*, il y a encore beaucoup à faire pour construire un marché unique de la philanthropie, la faire reconnaître dans les traités européens et lui permettre de développer tout son potentiel au profit du bien commun. Le DAFNE (*Donors and Foundations Networks in Europe*) et l'EFC (*European Foundation Centre*) mènent ainsi un plaidoyer européen en faveur du secteur philanthropique et viennent de cosigner un manifeste « Philanthropie européenne/Ressources privées pour le bien commun ».

A l'international, la nouvelle instruction fiscale de 2017 a rendu éligible au mécénat de nouveaux champs (notamment : environnement ; action humanitaire hors contexte d'urgence dès lors qu'elle contribue à l'insertion sociale des populations en situation de détresse ou de misère ; action de développement indissociable d'une action humanitaire ; recherche au sens du manuel de Frascati...). Elle a également posé l'exigence de la participation de la fondation ou du fonds de dotation distributeurs à « la définition et à la maîtrise du programme financé ». Comment les organismes s'adaptent-ils à cette nouvelle réglementation ?

**Table ronde** modérée par **Audrey Pulvar**, journaliste et fondatrice du fonds de dotation African Pattern, avec la participation de :

- **Max Von Abendroth**, directeur du *Donors and Foundations Networks in Europe* (DAFNE)
- **Suzanne de Bellescize**, responsable Programme solidarité migrants et Fonds Individualisés, Fondation de France
- **Alexis Le Cour Grandmaison**, directeur adjoint du Centre de Crise et de soutien, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- **Ahlem Gharbi**, directrice des partenariats, Agence Française de Développement (AFD)
- **Hanna Surmatz**, conseillère juridique, *European Foundation Centre* (EFC)
- **André et Bernadette Leclercq**, fondateurs, Fondation AnBer

L'espace européen commun de la philanthropie peine encore à se construire en raison de plusieurs difficultés : les traités européens et les politiques européennes ne reconnaissent pas suffisamment la place et le rôle des acteurs philanthropiques, les réglementations nationales les concernant ne sont pas harmonisées, et les courants nationalistes favorisent la méfiance vis-à-vis des actions émanant d'autres pays. C'est pour améliorer ces conditions de reconnaissance et d'action que deux organismes européens, le DAFNE (Donors and Foundations Network in Europe) et l'EFC (European Foundation Center), mènent un plaidoyer auprès des institutions européennes.

Plus largement, à l'échelle mondiale, il existe d'autres freins aux actions philanthropiques transfrontalières, notamment parce que les contrôles sur les flux monétaires se renforcent dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent. L'action internationale des fondations est cependant appelée à s'accroître, et les partenariats entre ONG et grandes institutions peuvent en être le levier.

**Max Von Abendroth**, directeur du DAFNE<sup>1</sup>, et **Hanna Surmatz**, conseillère juridique de l'EFC<sup>2</sup>, ont rappelé le contexte et ont insisté sur la nécessité de mener le plaidoyer européen en accord avec toutes les têtes de réseaux concernées. Ils ont souligné que, malgré la montée de l'euroscpticisme, les actions d'intérêt général menées par les acteurs philanthropiques et la société civile se développent, ce qui accroît la légitimité de leur démarche.

**Alexis Le Cour Grandmaison**, directeur adjoint au Centre de Crise et de Soutien au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a témoigné de l'efficacité des coopérations entre ONG et institutions publics dans les situations d'urgence. Cette collaboration renforce la capacité à stabiliser des situations sur le long terme car, en permettant de rassembler davantage de moyens, elle contribue à passer d'un programme d'urgence à un programme d'accompagnement des populations.

**Ahlem Gharbi**, responsable des partenariats à l'Agence française de Développement (AFD), a confirmé que l'AFD noue de plus en plus de partenariats avec des fondations et des ONG qui apportent non seulement des moyens financiers mais aussi de l'expertise et de l'innovation. En tant qu'agence bancaire, l'AFD doit faire preuve de vigilance sur les flux bancaires et ses processus de contrôle peuvent être perçus comme lourds et longs (même si cela profite *in fine* au projet) ; l'enjeu est donc de les alléger et de les rendre accessibles aux partenaires privés qui n'en n'ont pas forcément les moyens.

A travers son expérience de responsable du programme « Solidarités Migrants », à la Fondation de France, **Suzanne de Bellescize**, a rappelé que, pour toute action internationale, il est primordial de collaborer avec les populations et notamment de soutenir la société civile *locale*. Pour dépasser les difficultés de suivi à distance, il peut être intéressant, par exemple, de recruter un coordinateur sur place. Elle a aussi présenté les avantages du regroupement de fondations à travers des programmes communs sur une thématique donnée dans un espace géographique élargi, comme le programme EPIM sur les migrations en Europe.

**Pour André et Bernadette Leclerq**, fondateurs de la Fondation AnBer, quand on agit à l'international, il est important d'avoir une approche pragmatique. Il faut bien prendre en considération les réalités locales, être à l'écoute des populations et veiller au développement de leurs capacités et leur autonomisation, de façon à avoir un impact sur le long terme.

<sup>1</sup> DAFNE : Donors and Foundations Network in Europe - <https://dafne-online.eu/>

<sup>2</sup> EFC : European Foundation Center - <https://www.efc.be/>



**Audrey Pulvar**, ouvre la conférence en rappelant que le contexte européen est très tendu mais que la volonté des citoyens à s'engager ne cesse de croître, sur des enjeux de solidarité, de lutte contre la faim, de protection de l'environnement et de biodiversité, etc.

**Max Von Abendroth**, directeur du DAFNE, présente le plaidoyer mené conjointement par l'EFC (European Foundation Center) et le DAFNE (Donors and Foundations Network in Europe) et renvoie vers un document dévoilé le 21 mars dernier à la Philanthropy House à Bruxelles, l'*European Philanthropy Manifesto*<sup>3</sup>, qui énonce leurs recommandations pour la constitution d'un marché unique de la philanthropie.

**Hanna Surmatz**, conseillère juridique de l'EFC, évoque le développement des interactions entre acteurs publics et privés. Elle rappelle que le plaidoyer ouvre la discussion entre des institutions représentatives comme l'EFC, le DAFNE ou le CFF et les décideurs politiques. Son objectif est de faire mieux reconnaître la philanthropie en Europe. Les institutions de l'Union Européenne considèrent que ce secteur est important car il porte des valeurs en cohérence avec celles de l'UE et qu'il apporte non seulement des moyens financiers mais aussi de l'expertise et de l'innovation.

**Audrey Pulvar** les invite à réagir sur les élections européennes, dans un climat politique marqué par la montée de l'euroscpticisme.

**Max Von Abendroth** reconnaît que la montée des eurosceptiques représente des risques pour la démocratie et le secteur de la philanthropie car ces députés eurosceptiques pourraient bloquer des initiatives législatives favorisant la philanthropie au niveau européen.

**Hanna Surmatz** souligne que dans certains pays européens, il existe des restrictions sur la liberté de parole des associations, sur la liberté de donner, mais aussi de recevoir, ce qui est une nouveauté au sein de l'Union Européenne (UE). Elle s'inquiète de l'émergence de règles très dures établies au nom de la sécurité (lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent). Certains gouvernements, méfiants vis-à-vis des initiatives de la société civile et des acteurs philanthropiques, ont utilisé ces règles pour restreindre leurs moyens d'action.

**Audrey Pulvar** invite **Suzanne de Bellescize**, responsable du programme « Solidarité Migrants » à la Fondation de France, à intervenir à propos de la montée des eurosceptiques et de la problématique des migrants.

**Suzanne de Bellescize** rappelle les difficultés de la mise en place d'une politique européenne d'accueil des migrants depuis 2015 et l'importance du sujet de l'immigration pour le plaidoyer européen. Elle présente ensuite le programme EPIM (sous l'égide du Network of European Foundations) créé en 2005 à l'initiative de plusieurs fondations européennes, et auquel participe la Fondation de France. Il dispose d'un budget de 12 millions d'euros, est animé par quatre salariés et a pour objectif d'unir les forces de la société civile européenne pour renforcer sa capacité de plaidoyer. Suzanne de Bellescize explique le choix du programme « solidarité migrants » de la Fondation de France d'agit en France et à l'international. Elle rappelle notamment que les principaux pays qui reçoivent des réfugiés se situent hors de l'Europe : 90% des réfugiés dans le monde se trouvent dans les pays en développement et un tiers au Proche-Orient. Au Liban par exemple, il y a 1 million de réfugiés pour 4 millions d'habitants, ce qui représente un quart de la population totale. Elle fait référence au règlement de Dublin, qui oblige

---

<sup>3</sup> Plus d'information sur [www.philanthropyadvocacy.eu](http://www.philanthropyadvocacy.eu)

les demandeurs d'asile à faire leur demande dans le premier pays par lequel ils sont arrivés, ce qui peut constituer un obstacle à leur intégration.

**Audrey Pulvar** interroge les panélistes sur le dispositif des dons transfrontaliers.

**Suzanne de Bellescize** rappelle que des dispositifs permettant de défiscaliser des dons pour des projets au-delà des frontières existent et fait référence au *Transnational Giving Europe*<sup>4</sup>.

**Hanna Surmatz** rappelle que ce processus existe mais ne fonctionne pas au mieux. Pour être en conformité avec le principe de non-discrimination, les autorités nationales doivent contrôler si l'organisation étrangère est comparable à ce qui existe au niveau national sans avoir pour autant des critères harmonisés d'analyse. Chacun interprète alors ce principe de non-discrimination à sa façon. Pour elle, un des enjeux du plaidoyer européen est de faciliter ce processus.

**Audrey Pulvar** invite **Alexis Le Cour Grandmaison**, directeur adjoint du Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à réagir sur l'intégration de la philanthropie dans les textes européens.

**Alexis Le Cour Grandmaison** pense que cela est possible et souhaitable. Il fait référence à l'aide humanitaire européenne mise en œuvre par la Direction générale ECHO<sup>5</sup>, de la Commission européenne. ECHO ne travaille qu'avec des ONG ayant souscrit un Contrat Cadre de Partenariat. Ce mécanisme européen de protection civile représente une vraie valeur ajoutée, en termes de coordination des organismes d'aide, de facilitation, mais aussi de logistique. Rappelant par ailleurs la signature, au Quai d'Orsay en décembre 2017, de la convention de soutien entre le CFF et le Centre de Crise et de Soutien du MEAE, il souligne que les fondations sont de plus en plus impliquées à travers des partenariats public-privé (PPP) ce qui permet l'émergence « d'équipes France » multi-acteurs. Alexis Le Cour Grandmaison prend l'exemple du séisme et du tsunami survenus en septembre dernier sur l'île des Célèbes, en Indonésie. La réunion organisée pour la gestion de cette crise au Quai d'Orsay rassemblait des fondations d'entreprise, des représentants de la société civile, des pouvoirs publics et des ONG. Cette concertation et cette collaboration ont permis l'implantation d'une station de potabilisation de l'eau par la sécurité civile française avec l'intervention de quarante sapeurs-pompiers français sur le terrain. Puis, quatre stations ainsi que dix-sept générateurs électriques ont été mis à disposition par la fondation Veolia et l'association Aquassistance Suez. Ainsi, les fondations ont relayé la sécurité civile française sur le terrain, en consolidant des solutions qui contribuent à la reconstruction du pays. En étant réactifs et complémentaires, pouvoirs publics et acteurs privés ont garanti l'efficacité de « l'équipe France ».

**Audrey Pulvar** demande s'il y a également des projets pour des interventions hors du cadre de l'urgence humanitaire.

**Alexis Le Cour Grandmaison** répond que la vocation du Centre de Crise et de Soutien est d'intervenir dans les situations de crise. Les sujets de plus long terme et de développement sont davantage du ressort de l'Agence Française de Développement (AFD). Mais le CCS a récemment développé un nouveau programme d'accompagnement à la sortie de crises, un programme de stabilisation. Dans ce cadre, le Centre de Crise peut collaborer avec des fondations. Il cite un programme en Syrie et dans la région sahélienne prévoyant des actions très concrètes de développement.

---

<sup>4</sup> Plus d'information sur <http://www.transnationalgiving.eu/> et <https://dons.fondationdefrance.org/tge/~mon-don/>

<sup>5</sup> Plus d'information sur <https://ec.europa.eu/echo/>

**Ahlem Gharbi**, directrice des partenariats à l'Agence Française de Développement, informe que l'AFD noue des partenariats avec des fondations, soit de grandes structures comme la Bill & Melinda Gates Foundation ou l'Aga Khan Foundation, soit des fondations locales comme la Fondation Tony Elumelu au Nigéria ou la Fondation du Dr Mukwege, Prix Nobel de la Paix en 2018. L'AFD travaille de plus en plus avec des fondations françaises, en particulier avec la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre et des fondations Mérieux et Pierre Fabre. Celles-ci apportent de l'innovation, contribuant à augmenter l'efficacité et l'impact des projets. On peut citer plusieurs exemples de partenariats en cours : La collaboration avec la Bill & Melinda Gates Foundation et des entreprises agroalimentaires locales a permis de développer, en Afrique, des projets de nutrition avec des intrants nutritionnels à fort impact. Egalement, celui avec la Banque africaine de Développement, pour offrir largement des services numériques inclusifs dans l'Afrique subsaharienne. Ou bien encore celui avec la Fondation Pierre Fabre pour le développement d'un observatoire sur la e-santé dans les pays du Sud avec pour objectif un impact sur 1,6 milliards d'habitants à travers le monde.

**Ahlem Gharbi** rappelle la nécessité de travailler sur le moyen et long terme. Il faut donc non seulement développer des projets structurants et à fort impact, notamment liés à l'environnement et au climat, comme le fait le Fonds français pour l'Environnement et le Développement Local (FFEDL) hébergé par l'AFD ; mais aussi s'engager sur des projets plus ponctuels qui permettent aussi de tester, à petite échelle, des solutions innovantes qui pourront, ensuite, être reproduites à plus grande échelle.

**Hanna Surmatz** commente également l'intérêt de développer des partenariats public-privé. Elle rappelle que l'Union européenne est en train d'établir un cadre juridique autour des investissements à impact social et fait référence à *InvestEU*, un nouveau programme destiné à encourager l'investissement social en Europe.

**Audrey Pulvar** invite **André et Bernadette Leclercq**, fondateurs de la Fondation AnBer, à témoigner sur leur longue expérience d'action internationale.

**André Leclercq** présente tout d'abord la Fondation AnBer, créée en 1989 sous égide de la Fondation de France, puis devenue fondation reconnue d'utilité publique en 2002 et abritante en 2009. Aujourd'hui, 35 fondations sont sous son égide. La Fondation AnBer réalise la moitié de ses projets en France, et l'autre, à l'étranger, sur des thématiques autour de la famille : l'éducation, la santé et le travail, en privilégiant l'investissement plutôt que le soutien au fonctionnement. Pour agir malgré un contexte fiscal compliqué, André Leclercq recommande d'envisager les dons transfrontaliers de façon très pratique. Sur plusieurs projets, elle agit en complémentarité avec d'autres fondations. Par exemple avec la Fondation Mérieux en Iraq, la Fondation Anber a inauguré un camp pour les femmes Yezidis. Ou encore, avec la Fondation Fraternités Iraq, elle a développé l'an dernier un projet de micro-crédits à Qaraqosh. Un premier apport de 160 000\$ a permis de lever 800 000\$ et 300 micro-crédits ont été octroyés en 10 mois. Ainsi, 300 personnes ont pu créer leur entreprise au village de Qaraqosh et cela contribue à lutter contre l'exil des populations locales. Dans une prochaine phase, ce programme s'appliquera aussi à l'agriculture pour mieux stabiliser la région.

**Bernadette Leclercq** cite un proverbe indien : « on ne garde que ce que l'on a donné » pour illustrer ses convictions. Elle rappelle que les fractures sociales existent en France et ailleurs, dans les pays riches comme dans les pays pauvres. C'est important de donner les moyens aux populations sur place d'améliorer durablement leurs conditions de vie afin de lutter contre l'exode. Mais il ne faut pas le faire à la place des bénéficiaires, il faut savoir les écouter et les associer à la solution. Cela contribue à éviter la fuite des élites, rappelant qu'en Iraq et en Syrie, c'est précisément une difficulté pour la reconstruction de ces pays.

**Audrey Pulvar** interroge **Suzanne de Bellescize** sur la participation des bénéficiaires à l'élaboration des projets.

**Suzanne de Bellescize**, confirme la nécessité de donner la capacité aux populations d'agir plutôt que d'agir à leur place. Cela est particulièrement vrai pour les migrants, population pour laquelle on a tendance à vouloir apporter des services plutôt que développer leurs capacités. Le programme « Solidarité Migrants » de la Fondation de France au Liban, en Jordanie et en France est particulièrement attentif à cette inclusion des bénéficiaires dans la mise en place des projets : il s'agit d'aider les associations qui aident elles-mêmes les migrants à prendre la parole et à être acteurs de solutions.

**Max Von Abendorth**, approuve cet esprit et évoque son souhait d'adopter la même démarche pour le plaidoyer européen : il faut créer au Parlement européen des formats qui permettent la représentation et la prise de parole des fondations.

**Hanna Surmatz** complète les propos de **Max Von Abendorth** en soulignant qu'il est important que le secteur soit protégé et qu'il se protège lui-même d'abus. Il est nécessaire que les fondations puissent dialoguer avec les institutions de l'UE et les gouvernements afin de s'assurer que toutes les mesures prises pour la lutte contre les financements illégaux sont basées sur un risque évalué et proportionné, de façon à éviter d'entraver les actions philanthropiques. Hanna Surmatz rappelle également que la philanthropie n'est pas seulement l'affaire des grandes institutions, mais que chacun peut s'engager en tant que citoyen et d'ailleurs, c'est souvent à partir d'actions citoyennes que la philanthropie se développe. C'est une caractéristique à mettre en valeur dans les discussions.

**Ahlem Gharbi** témoigne de ce que l'AFD, en tant qu'agence bancaire, est concernée par la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. En travaillant avec les fondations et les ONG, qui n'ont pas toujours les moyens de contrôle suffisants, l'AFD s'expose à un risque. Elle réfléchit à rendre ses diligences moins coûteuses, plus efficaces, et à faire monter les compétences dans les structures partenaires afin que chacun soit protégé.

**Suzanne de Bellescize**, rappelle que la Fondation de France, à travers son programme « Solidarité Migrants », est confrontée au même problème. Elle finance majoritairement des structures locales (et non pas les plus grandes structures qui ont déjà d'autres soutiens) qui sont souvent assez petites et moins connues. Pour faire face aux risques de dérive, la Fondation de France a recruté un expert sur place, au Liban, qui vérifie les comptes et s'assure de la transparence des financements. Il faut néanmoins se méfier de règles trop strictes qui peuvent être un véritable obstacle à la réalisation des projets. Elle témoigne ainsi d'une difficulté rencontrée pour le soutien d'une petite association créée par des réfugiés syriens au Liban. Sa mission est de produire des spectacles de marionnettes et de fournir, à travers cette activité, un soutien psychosocial afin de contribuer à un meilleur rapprochement entre réfugiés et libanais. Cette association était installée dans un camp de réfugiés palestinien et ses fonds étaient déposés dans une banque irakienne qui a été placée sur liste noire par les Etats-Unis ; par conséquent, ils ont été gelés et l'association n'avait plus accès aux financements envoyés par la Fondation de France. La solution a été, pour la Fondation de France, de faire passer son aide par un autre canal, grâce à une autre association locale qu'elle soutenait également dans la même région. Si la Fondation de France avait été plus rigide, l'association n'aurait plus été soutenue, au grand détriment des bénéficiaires.

**Alexis Le Cour Grandmaison** confirme qu'il s'agit d'une réalité hélas quotidienne. L'approche extra-territoriale américaine s'est accentuée dernièrement et touche sensiblement le secteur bancaire privé. Même s'il reconnaît qu'il est légitime de vouloir se protéger des risques et des sanctions, il faut trouver une approche qui ne pénalise pas les bénéficiaires. Sur ce point, le Centre de Crise et de Soutien du

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a développé un processus interne qui permet d'évaluer la transparence des fonds avec un contrôle parlementaire, également la mise en place d'une cellule d'audit et d'évaluation. Il permet d'accompagner les bénéficiaires et d'éviter un dérapage.

**Hanna Surmatz** ajoute qu'en raison de mesures accrues de prudence des banques, le secteur non-lucratif, et particulièrement les petites structures, a des difficultés à gérer ses flux monétaires, à trouver une banque et à effectuer des versements transfrontaliers. En ce sens, les banques jouent un rôle sur le secteur et il faut les associer à la discussion, avec les décideurs politiques, les ONG et tout autre acteur de la philanthropie.

**Benoît Miribel**, Président du CFF, conclut et remercie à son tour Audrey Pulvar pour sa modération. Il informe qu'elle vient de créer son fonds de dotation, *African Pattern*, qui agira en grande partie comme un *think tank* s'appuyant sur l'expertise de scientifiques africains. Sa mission est d'élaborer un modèle de développement économique et social durable à partir des savoir-faire africains en matière d'agro-écologie, d'agroforesterie, d'énergies renouvelables, de modèles circulaires etc.

**Benoît Miribel** rappelle qu'il est important d'encourager l'action des fonds et fondations françaises en Europe et au-delà. Le secteur de la philanthropie doit savoir raisonner dans un monde sans frontières. Aujourd'hui, 75% des fondations et fonds de dotation agissent en France, ce qui est nécessaire et indispensable, mais il faut aussi, et de plus en plus, avoir ce regard et cette capacité d'agir au-delà de son propre territoire, de son milieu, en France ou à l'international. Il rappelle que cette thématique de l'action internationale s'inscrit dans la semaine européenne de l'EFC qui rassemble 800 fondations européennes à Paris et salue le travail réalisé par le *Host Committee* de la Fondation de France. Benoît Miribel rappelle également que l'ensemble des membres du CFF sont représentés, à travers le CFF, au DAFNE. Il informe que le CFF va mettre en place un groupe de travail sur la solidarité internationale et invite les adhérents intéressés à se faire connaître. Enfin, il remercie les participants pour leurs engagements et leur présence ce jour.



**Marie-Stéphane Maradeix**, déléguée générale de la Fondation Daniel et Nina Carasso, commente la nouvelle instruction fiscale sur la territorialité des dons<sup>6</sup> publiée en mai 2017. Issue d'un travail de longue haleine, sur 5 ans, ce texte semble inspiré par une défiance qui s'explique sans doute parce que l'Etat français n'a pas envie que trop d'argent parte à l'international. Mais ces nouvelles règles restreignent le champ d'actions des acteurs de la philanthropie et nuisent au secteur qui revient à des pratiques plus anciennes : les donateurs sont contraints de limiter leur confiance aux partenaires locaux et le contrôle et la direction des projets sont exercés depuis la France. Ce texte constitue, selon elle, un retour en arrière après trente années de coopération et de développement menés dans un esprit de collaboration plus équilibrée.

**Francine Depras**, sociologue et administratrice du CMA-UNESCO<sup>7</sup>, mentionne l'opération Themis en faveur des migrants et la mise en place de plateformes pour faire remonter les projets. Elle confirme qu'il est difficile, lorsque l'on ne bénéficie ni d'une bonne intégration locale et ni d'une connaissance du terrain, d'avoir des certitudes sur qui l'on soutient à travers les ONG. Il faudrait réfléchir à des outils et des méthodes.

**Alexis Le Cour Grandmaison**, répond en rappelant qu'en 2018, 86 millions d'euros ont été engagés pour des projets d'urgence, sur décision du Président de la République, afin de porter l'aide humanitaire à 500 millions d'euros d'ici la fin du quinquennat, ce qui est très significatif dans une période de contrainte budgétaire. Ces financements sont quasiment toujours destinés à des financements d'ONG étrangères, françaises ou locales, et respectent des critères techniques et comptables. Cela permet au Centre de Crise et de Soutien d'être efficace sur le terrain, y compris dans les zones à risques, de répondre aux besoins des populations en les intégrant autant que possible à la prise de décision.

**Suzanne de Bellescize** répond sur les moyens de sélectionner des projets à soutenir à l'étranger. Cela reste difficile. Il faut bien connaître le pays où l'on intervient, se rendre régulièrement sur place, mais quid alors du bilan carbone du déplacement ? Pour mieux s'adapter, la Fondation de France a choisi de recruter quelqu'un de confiance sur place, de le former et lui déléguer une partie du suivi tout en l'accompagnant régulièrement, notamment par téléphone. C'est à chaque fondation de trouver sa solution qui respecte un équilibre entre la confiance et la nécessité de contrôler. Il faut être particulièrement vigilant dans des pays limitrophes de la Méditerranée où les réseaux de passeurs sévissent. Certes, il faut soutenir des projets qui permettent à la jeunesse de se projeter dans leur propre pays. Mais quand les personnes n'ont pas le choix et doivent partir, c'est important de savoir les accompagner. Dans le cas des Syriens, Suzanne de Bellescize précise qu'en tant que juge à la Cour nationale du droit d'asile, elle a eu l'occasion d'entendre une cinquantaine de nationalités différentes et les témoignages des victimes persécutées par le régime de Bachar-el-Assad sont particulièrement atroces.

**Ahlem Gharbi** apporte des précisions sur le financement et la lutte contre le terrorisme. Il existe des diligences très strictes au sein de l'AFD qui impliquent plusieurs étapes de contrôle dans le cycle

---

<sup>6</sup> Pour consulter le texte de l'instruction fiscale :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/ext/pdf/createPdfWithAnnexePermalien/BOI-BIC-RICI-20-30-10-10-20170510.pdf?doc=10963-PGP&identifiant=BOI-BIC-RICI-20-30-10-10-20170510>

<sup>7</sup> Plus d'informations sur le CMA : <http://wcfel.org/frenchbis/ressources/LE%20CMA%20EN%20BREF.pdf>

d'instruction d'un projet. Cela peut être perçu comme lourd et long mais le résultat permet de se prémunir contre les risques et *in fine* de mieux tirer des bénéficiaires du projet. L'AFD essaie toutefois d'alléger ces processus pour les ONG. L'AFD a une réelle politique de soutien des ONG françaises oeuvrant dans le Sud avec une enveloppe dédiée conséquente (plus de 90 millions d'euros) et reconnaît l'efficacité de partenariats diversifiés, pas seulement avec les Etats.

**Hanna Surmatz** répond sur la territorialité des dons et l'instruction fiscale de 2017. Idéalement, les capitaux circuleraient librement avec possibilité de défiscalisation. Il est normal que les autorités vérifient si les organisations sont comparables, et si les dons vont bien dans des projets d'intérêt général. Pour cela, il faut donc s'assurer qu'il existe des régulations dans chaque pays pour les contrôles de transparence et de comptabilité. Mais il est aussi nécessaire que les organisations puissent se développer et agir sans être entravées par les mesures de précaution. La meilleure solution pour lutter contre les abus, c'est le bon fonctionnement de chaque organisation et pour cela, il est intéressant d'encourager le partage des bonnes pratiques.

**Suzanne de Bellecize (Ahlem Gharbi ?)**, répond sur les partenariats public-privé. La Fondation de France travaille de plus en plus avec les fondations d'entreprise et des entreprises françaises qui s'intéressent aux Objectifs du Développement Durable (ODD), au-delà de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), comme par exemple Danone. Par exemple, en 2009, a été lancé, avec la Fondation Mérieux, un projet de structuration d'un réseau de laboratoires d'analyse médicale en Afrique de l'Ouest avec l'objectif de mettre également en place des politiques de formations et d'échanges d'expertise entre les différents pays d'Afrique de l'Ouest. Avec la Fondation du Dr Mukwege en République Démocratique du Congo, la Fondation de France va travailler sur des structures d'accueil de femmes victimes d'abus sexuels. Il faudrait encourager les partenariats de ce type pour que davantage de fondations et d'entreprises s'engagent ensemble, ce qui permet de ne pas laisser, comme seuls acteurs du développement, quelques ONG et les agences de développement.

**Fawzia Baba-Aissa**, chargée de développement au sein du Fonds pour les Femmes en Méditerranée, témoigne de la difficulté pour les femmes accompagnées de trouver de bons partenaires sur place et d'organiser régulièrement des rencontres de réseaux. Elle ajoute qu'il est important que les priorités des donateurs ne prévalent pas sur celles des bénéficiaires.

**Suzanne de Bellecize** revient sur la situation des femmes issues des populations migrantes. Dans les situations de crise et dans les parcours migratoires, les femmes sont souvent les premières victimes. A leur arrivée en France, elles sont souvent gravement traumatisées et ont besoin d'aide. La Fondation de France intervient aussi sur cette problématique et soutient par exemple des associations comme le planning familial à Calais. Celui-ci travaille non seulement avec les femmes migrantes victimes de violence, mais aussi avec les hommes car ceux-ci souffrent aussi de violence et de solitude et ont besoin d'être informés sur les codes sentimentaux et sexuels en France. Quand on aborde une situation, il faut savoir en saisir toute la complexité. Pour cela, c'est important de s'entourer d'experts. Sur le programme « Solidarité Migrants », les décisions se prennent avec un comité d'experts auquel participent une chercheuse spécialiste du Proche-Orient et une psychologue-clinicienne à la fois spécialiste du psycho-trauma et connaissant cette zone géographique. Par ailleurs, pour être au plus près des bénéficiaires, un travailleur social français est en cours de recrutement.

**Alexis Le Cour Grandmaison**, excuse Eric Chevallier, directeur du Centre de Crise et de Soutien, qui n'a pas pu être présent parce qu'il se rendait au Sinjar pour organiser l'accueil –en lien avec une association locale– d'un groupe d'une centaine de femmes Yezidis qui avaient été réduites en esclaves sexuelles par Daech. Ce projet s'inscrit dans l'engagement du Président de la République, pris après une discussion avec le Prix Nobel de la Paix 2018, Nadia Murad. Les pouvoirs publics souhaitent

accompagner l'ensemble des structures d'accueil pour que ces femmes puissent s'intégrer à la société française, ou bien rentrer dans leur pays, avec leurs enfants.

**Suzanne de Bellescize** répond à une question sur le micro-crédit en rappelant qu'il existe des études contrastées sur les conditions de son efficacité. Par exemple, au Liban, une enquête s'est intéressée à un projet qui n'avait pas pleinement réussi. Des mères de famille migrantes, grâce à un micro-crédit, avaient pu développer une activité rémunérée dans la journée. Les maris s'étaient alors retrouvés à devoir s'occuper des familles ce qui a pu, dans quelques familles, générer des violences conjugales. En conséquence, on comprend qu'il est important de prendre en considération non seulement la situation des femmes mais aussi celle de leur compagnon.

**Hanna Surmatz** précise que, sur le micro-crédit, il existe parfois des barrières fiscales et légales qui limitent l'intervention des acteurs philanthropiques.

**Suzanne de Bellescize ((Ahlem Gharbi ?)** complète le discours d'**Hanna Surmatz** en insistant sur la nécessité de disposer d'outils financiers pour soutenir les femmes dans ces zones. Dans le cadre de la présidence du G7, une initiative a été lancée par la France pour financer l'entrepreneuriat féminin en Afrique, une priorité du Président de la République, et des experts sont associés à la réflexion afin de bien prendre en compte tous les paramètres.